

8. Justice sociale et égalité des chances :

- **Reconnaître et protéger les droits des travailleuses et des travailleurs, en particulier ceux des professions essentielles.**
- **Soutenir les agriculteurs et les agricultrices dans la transition vers une agriculture durable, garantissant une rémunération juste et des conditions de travail décentes.**
- **Défendre les droits des femmes et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie.**
- **Garantir un accès effectif au travail pour toutes et tous, en luttant contre les discriminations et les inégalités.**
- **Renforcer les services publics en valorisant le personnel soignant, en améliorant ses conditions de travail et en garantissant le respect de la dignité et des droits des personnes âgées.**
- **Garantir des droits sociaux renforcés, des conditions de travail dignes et une meilleure reconnaissance de toutes celles et tous ceux qui contribuent au fonctionnement de la société.**

[Cliquez ici pour lire les détails sur ce point](#)